

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-50 **Objet** : **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 avril 2023.**

L'ordre du jour était accompagné du projet du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 avril 2023.

- Ayant pris connaissance de ce procès-verbal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
sur proposition de Monsieur le Maire,
approuve le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023,
à l'unanimité des membres présents et représentés.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-50-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-51 Objet : Modalités de vote des délibérations relatives aux nominations et représentations par le Conseil Municipal.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 142, complète cet article L. 2121-21 comme suit : « *Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* »

Aussi, dans un souci de simplification,

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations du Conseil Municipal **de ce jour**, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le contraire.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-51-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-52 Objet : Budget Ville :

- **Approbation du compte de gestion 2022 du Trésorier Municipal.**
- **Vote du compte administratif 2022.**
- **Affectation du résultat d'exploitation 2022.**

Monsieur l'Adjoint aux Finances présente les résultats et l'analyse du Compte Administratif Ville.

Les documents ont été transmis aux Conseillers Municipaux avec la convocation.

- Vu les documents présentés,
- Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré déjà présentés lors des précédents Conseils Municipaux,
- Vu le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, Monsieur LELEU,
- Considérant que pour le vote du compte administratif Ville, le Conseil Municipal doit élire son Président de séance, Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à procéder à l'élection du président de séance, au scrutin uninominal majoritaire.

- Ayant procédé aux élections au scrutin uninominal majoritaire,

- Le Conseil Municipal désigne comme Président de séance à l'occasion du vote du compte administratif Ville : **M. Mathieu LIEVENS.**

Sous la présidence de M. Mathieu LIEVENS, Monsieur le Maire, ayant quitté la salle,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et, en conséquence, de déclarer que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de notre part ni observation, ni réserve.

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-52-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

.../...

- D'approuver le compte administratif 2022 du budget Ville repris dans le tableau ci-annexé.
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- D'arrêter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau ci-annexé.
- D'affecter comme suit le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 d'un montant de **2.116.885,59 Euros**

| | |
|--|--|
| Au compte 1068 Exécution du virement à la section d'investissement 1.272.188,77 Euros | Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté 844.696,82 Euros |
|--|--|

| | Approbation du compte de gestion | Vote du compte Administratif | Affectation du résultat d'exploitation |
|--|-------------------------------------|---------------------------------|---|
| Nombre de membres en exercice | 29 | 29 | 29 |
| Nombre de membres présents ou représentés | 27 | 27 | 27 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 26 | 26 | 26 |
| Votes : Pour | 25 | 25 | 25 |
| Contre | 1 | 1 | 1 |
| Abstentions | / | / | / |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-52-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-53 Objet : Budget Ville 2023 : Décision modificative n°1.

Depuis le Budget Primitif, certaines modifications sont intervenues dans les imputations ou de nouveaux besoins sont apparus.

Il convient donc de procéder à des ouvertures et à des transferts de crédits dont le détail a été transmis à tous les Conseillers Municipaux avec leur convocation.

- Vu le Budget Primitif 2023,
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 juin 2023 ;
- Considérant que la décision modificative n°1 du budget ville 2023 a été transmise à tous les Conseillers Municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- **De prévoir** les ouvertures et les transferts de crédits équilibrés en recettes et en dépenses à 4.157.273,41

Euros, selon le document ci-joint :

- Section investissement : 3.254.266,59 Euros
- Section de fonctionnement : 903.006,82 Euros

Résultat des votes : Contre : 1
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-53-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

**N°2023-54 Objet : Compte administratif 2022 : Bilan de la politique foncière de la Ville :
Pour information du Conseil Municipal.**

La loi du 8 février 1995 (article 11) prévoit que le Conseil Municipal doit débattre une fois par an sur la politique foncière de la Ville.

Les Conseillers Municipaux ont été destinataires du bilan des acquisitions et des ventes réalisées par la Ville en 2022.

Les acquisitions et les cessions portent sur des opérations dont le Conseil Municipal a été informé à l'époque. S'agissant d'une information au Conseil Municipal cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

- Considérant que le bilan de la politique foncière 2022 de la ville a été transmis à tous les conseillers municipaux,

- Vu l'avis de la Commission travaux, urbanisme, voirie, cadre de vie en date du 5 juin 2023,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Donne acte de ce rapport à Monsieur le Maire**, qui sera annexé au compte administratif de la Ville, et mis à la disposition du public.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-54-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-55 Objet : Admission en non-valeur de titres.

Le Service de Gestion Comptable nous a transmis une demande d'admission en non-valeur de titre de produits irrécouvrables.

Malgré les demandes effectuées par le Service de Gestion Comptable et les services municipaux, il a été en effet impossible de récupérer cette somme d'un montant de **120 Euros**.

- Vu la demande du Service de Gestion Comptable,
- Vu l'état en date du 25 mai 2023,
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **De reconnaître l'admission en non-valeur des titres suivants** (conformément à l'état en date du 25 mai 2023) - pour un montant de **120 Euros** :

♦ **Dépense à l'article 6541 (créances admises en non valeur) :**

- Exercice 2020 : Titre n°949 – 0,20 euro
- Exercice 2021 : Titres n°64 et 782 et 783 – 91,40 euros
- Exercice 2022 : Titres n°1042 et 1043 – 13,80 euros
- Exercice 2023 : Titres n°64 et 66 et 69 – 14,60 euros

Les crédits étant prévus dans le budget ville 2023.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-55-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

**N°2023-56 Objet : Dotation de Solidarité Urbaine 2022 - Rapport d'utilisation :
Pour information du Conseil Municipal.**

La loi n°96-142 du 21 février 1996 fait obligation de présenter au Conseil Municipal avant la fin du second trimestre de chaque année un rapport des actions de Développement Social Urbain entreprises dans la Commune.

Il convient donc de rappeler les diverses actions entreprises en 2022 dans le cadre du Développement Social Urbain, ainsi que leurs modalités, buts et financements.

S'agissant d'une information au Conseil Municipal cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

- **Prend acte** du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2022, ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN

Maire du Portel

Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-56-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-57 Objet : Subventions aux associations : état complémentaire 2023 n°1.

Lors du Conseil Municipal du 4 avril 2023 un état récapitulatif des subventions aux associations a été approuvé. Il convient maintenant d'établir un nouvel état complémentaire comme suit :

| Imputations | Libellés | Montants |
|--------------|-----------------------|----------------|
| 65748-632 | U.C.A.L.P | 800 € |
| 65748-326 | Les Gaulois Portelois | 200 € |
| TOTAL | | 1.000 € |

- Vu l'état récapitulatif des subventions annexé au Budget Primitif 2023,
- Vu l'état ci-dessus,
- Vu l'avis de la commission finances en date du 5 juin 2023,

Comme d'habitude, les Elus membres de l'une de ces Associations sont invités à ne pas participer au vote et à sortir de la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **D'approuver** cet état complémentaire, les crédits étant prévus dans la décision modificative n°1 du budget ville 2023.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-57-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-58 Objet : Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, les collectivités locales sont obligées de définir la contrepartie de la subvention allouée aux associations et de formaliser avec les bénéficiaires leur engagement réciproque dans le cadre de conventions.

C'est dans ce contexte, qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot.

La présente convention d'objectifs et de moyens détermine les engagements de chacun, les dispositions financières, les modalités de versement de la subvention, les modalités de contrôle financier.

Elle est conclue pour l'exercice budgétaire 2023.

- Considérant que le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention à l'Association du Centre Social Espace Carnot pour l'exercice 2023 d'un montant de 171.500 Euros ;

- Considérant que la convention a été transmise à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens régissant les relations entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot, pour l'exercice budgétaire 2023, telle que ci-annexée.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN

Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-58-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-59 Objet : Modification du tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs, annexé au Budget Primitif de la Ville, reprend tous les postes dont le Conseil Municipal autorise l'ouverture ou la suppression au cours de l'année. C'est au Maire qu'il revient ensuite de pourvoir ces postes.

Aussi, afin de permettre la nomination, la transformation, la régularisation et le recrutement d'agents ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

de créer les postes suivants :

Emplois titulaires :

FILIÈRE TECHNIQUE

- 2 postes Agent de maîtrise : 0,91

- 2 postes Adjoint technique : 0,91

Conformément au tableau des effectifs ci-annexé.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-59-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-60 Objet : Dénomination de l'allée Gérard JOLY.

Afin de faciliter le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, il convient d'identifier l'entrée du chemin radiomaritime.

Aussi, il est proposé de dénommer cette voie : « allée Gérard Joly » (telle que reprise sur le plan ci-annexé) ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;

- Considérant que le plan a été transmis à tous les Conseillers Municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la dénomination de l'entrée du chemin radiomaritime : « **allée Gérard Joly** » ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-60-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-61 Objet : Dénomination de l'allée Stein.

Il convient de modifier la dénomination actuelle de l'Impasse Carnot et de l'accès à la zone commerciale, afin de faciliter le travail de la Poste et des autres services publics et commerciaux.

Aussi, il est proposé de dénommer cette voie : « allée Stein » (telle que reprise sur le plan ci-annexé) ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;

- Considérant que le plan a été transmis à tous les Conseillers Municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la dénomination de l'Impasse Carnot et de l'accès à la zone commerciale: « **allée Stein** » ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-62 Objet : Cession amiable de parcelles de terrain sises rue des pêcheurs d'Islande à Pas-de-Calais Habitat.

Pas-de-Calais Habitat prévoit sur son terrain sis rue des pêcheurs d'Islande, cadastré AH 309 et 312, suivant le plan de masse annexé, la démolition du bâti existant pour la construction d'un point de services.

Cette surface n'étant pas suffisante pour répondre au besoin du futur projet, le bailleur a demandé d'empiéter sur une partie de l'espace vert communal pour environ 51 m² (voir plan projet de division parcellaire).

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession amiable à l'euro symbolique à Pas-de-Calais Habitat des parcelles de terrains cadastrées AH 303 partie et AH 313 partie.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de Pas-de-Calais Habitat.

- Vu l'estimation des Domaines en date du 24 mai 2023 qui a été transmise à tous les conseillers municipaux ;
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;
- Vu l'avis de la Commission Finances en date du 5 juin 2023 ;
- Considérant que les 2 plans ont été transmis à tous les Conseillers Municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AH 303 partie et AH 313 partie pour environ 51 m² au profit de Pas-de-Calais Habitat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-62-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-63 Objet : Vente amiable de l'immeuble sis 16 rue Georges Honoré à Flandres Opale Habitat.

Le maintien en bon état de l'immeuble sis 16 rue Georges Honoré (Relais Sainte Anne), nécessiterait des frais trop importants (réfection de la toiture, isolation des murs par l'extérieur, remplacement chaudière gaz...). Le seul moyen pour la commune d'en tirer parti est de l'aliéner.

Considérant :

- que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ;
- que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;
- que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation.

La société Flandres Opale Habitat a fait une proposition d'achat à 109.000 euros dans le but de procéder à la démolition de l'immeuble et à la construction de 16 logements collectifs.

- Vu l'estimation des domaines en date du 12 mai 2022 pour l'immeuble sis 16 rue Georges Honoré cadastré AC 100 pour partie ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;
- Vu l'avis de la Commission Finances en date du 5 juin 2023 ;

- Considérant que le plan et l'avis des domaines ont été transmis à tous les Conseillers Municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- d'accepter l'offre de la société Flandres Opale Habitat pour un montant de 109.000 euros TTC pour l'immeuble sis 16 rue Georges Honoré ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : 1
Abstention(s) : 1
Pour : 26

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-63-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-64 Objet : Vente amiable de l'immeuble sis 64 rue Carnot avec désaffectation et déclassement.

Il convient de rappeler que la commune a acheté le 25 novembre 1996 l'immeuble sis 64 rue Carnot, cadastré AH 23. Ce bien a été transformé en 1998 pour devenir « la Maison des Associations ».

- Le maintien en bon fonctionnement de ce bien nécessiterait de grands frais (mise en conformité d'accessibilité, réfection de la toiture, isolation des murs par l'extérieur, remplacement partiel de menuiseries...).
- Le bien est actuellement très peu utilisé par les associations qui seront hébergées sur d'autres sites.

Le seul moyen pour la commune d'en tirer parti est de l'aliéner.

- Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation.

 a fait une proposition d'achat au prix de 100.000 euros.

Pour permettre cette cession, la commune doit au préalable désaffecter et déclasser ce foncier du domaine public pour l'intégrer à l'issue de la procédure dans le domaine privé permettant son aliénation.

- Vu l'article L2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui, par dérogation à l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, précise que « *le déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public artificiel des personnes publiques et affecté à un service public ou à l'usage direct du public peut être prononcé dès que sa désaffectation a été décidée alors même que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement. Ce délai ne peut excéder trois ans.* »

- Vu l'estimation des Domaines en date du 24 mai 2023 qui a été transmise à tous les Conseillers Municipaux ;
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;
- Vu l'avis de la Commission Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- d'accepter l'offre d'achat de [REDACTED] pour l'immeuble sis 64 rue Carnot, cadastré AH 23, pour un montant de 100.000 euros ;

- d'autoriser par anticipation la désaffectation du bien sis 64 rue Carnot cadastré AH 23 qui ne sera plus affecté à l'usage direct du public ;

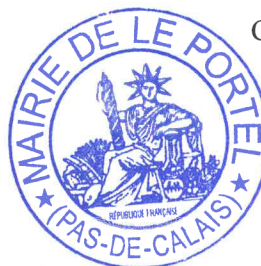
- de prononcer son déclassement du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la procédure de déclassement, de désaffectation et à la réalisation de cette cession.

Résultat des votes : Contre : 1
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-64-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-65 Objet : Droits de voirie et redevance d'occupation du domaine public (hors commerces).

Pour la bonne gestion du domaine public, il est prévu d'instituer des redevances pour les occupations privatives du domaine public.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-6 et L 2331-4 ;
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment l'article L 2125-3 ;
- Vu le Code de la Voirie Routière ;
- Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 et notamment l'article 121 ;

- Considérant que pour la bonne gestion du domaine public, il convient de préciser les conditions d'occupation du domaine public ;

- Considérant que les occupations privatives du domaine public communal, temporaires ou permanentes, doivent être soumises à la perception de droits de voirie ;

- Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les redevances pour occupation du domaine public ;

- Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;
- Vu l'avis de la Commission Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De fixer le règlement des droits de voirie comme suit :

1°) Le droit de voirie est calculé et mentionné dans l'arrêté municipal notifié au bénéficiaire sur la base du tarif fixé par délibération du Conseil Municipal.

2°) La redevance est calculée et fixée sur la surface d'occupation maximum du domaine public, déclarée par le pétitionnaire ou mesurée d'office par l'autorité compétente en cas d'occupation non autorisée.

3°) La demande d'autorisation d'occupation du domaine public devra se faire par écrit, minimum 15 jours ouvrés avant la date prévisionnelle d'intervention sur le domaine public.

4°) Toute période commencée est due (jour, mois, an).

5°) Le droit de voirie est **payable d'avance**. Il est dû à compter du jour de la notification de l'autorisation.

6°) Le non paiement de ces, droits de voirie peut entraîner le refus d'autorisation ou de renouvellement pour l'année suivante.

En conséquence, en cas de non-utilisation de l'autorisation ou de la suppression de l'autorisation du fait de l'occupant, une restitution de la somme versée sera effectuée prorata temporis.

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-65-DE
Date de transmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

.../...

8°) Il y a restitution des montants versés lorsque la responsabilité de la révocation de l'autorisation incombe à la Ville.

9°) Le redevable est le titulaire de l'autorisation de voirie. Tout changement survenu dans la propriété, l'installation ou l'ouvrage doit faire l'objet d'une déclaration écrite adressée à Monsieur le Maire. A défaut, les droits continuent à être dus par l'ancien propriétaire.

10°) Les occupations du domaine public effectuées sans autorisation donneront lieu à une taxation d'office. Cette redevance sera appliquée d'office à la première constatation. Sans préjudice des pouvoirs des forces de police, les constatations pourront être effectuées par les agents assermentés de la Ville ou par le Directeur des Services Techniques municipaux. Ces mesures ne pourront en aucun cas être considérées comme entraînant autorisation et indépendamment de la taxation d'office, des sanctions pourront être prises par ailleurs, ordonnant l'enlèvement des installations non réglementaires et/ou dangereuses et des procès-verbaux d'infraction pourront être dressés par les autorités compétentes.

11°) Sont exonérées de redevances les occupations suivantes :

- Les monte-meubles pour les déménagements
- Les occupations dont la durée est inférieure à 2 jours
- Les chantiers pour le compte de la Ville ou de la CAB

12°) des majorations seront appliquées pour :

- les travaux réalisés en totalité sans autorisation
- les travaux débutés sans autorisation puis régularisés
- les travaux qui se prolongent sans renouvellement

- De fixer les redevances d'occupation privatives du domaine public, comme suit à compter du 1^{er} juillet

2023 :

Toute occupation dont la durée est supérieure à 2 jours sera taxée suivant les tarifs ci-dessous :

| | |
|--|---------------------------------|
| Dépôts de matériaux et divers matériel de chantier (bétonnière, big bag, compresseur, groupe électrogène, ...) | 5,50 € /m ² /7 jours |
| Echafaudages et échafaudages roulants | 2,50 € /m ² /7 jours |
| Bennes et cabanes | 10 € /unité/7 jours |
| Grues, camions grue, nacelle, engins de levage | 10 € /unité/jour |
| Véhicules lourds de chantier (camion benne, camion toupie, tractopelle, mini pelle, tracteur avec remorque, ...) | 10 € /unité/7 jours |
| Majoration pour chantiers réalisés, commencés sans autorisation ou non terminés dans les délais | 20 € /jour |

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-65-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-66 Objet : Conception, réalisation et exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes de Le Portel et d'Outreau : Mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public.

Le 4 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'un groupement entre autorités concédantes (OUTREAU – LE PORTEL – PAS-DE-CALAIS HABITAT) pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes de Le Portel et d'Outreau.

Il convient désormais d'engager une procédure de délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes de Le Portel et d'Outreau.

La procédure de passation du contrat de délégation de service public est définie par les articles L1411-1 à L1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préalablement à l'engagement de la procédure, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation de service public au vu d'un rapport établi en application de l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il n'est pas obligatoire de présenter ce rapport à la Commission des Services Publics Locaux pour avis.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le principe du recours à une délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes de Le Portel et d'Outreau.

Par ailleurs, conformément à l'art L1411-5-1 du CGCT, il convient de désigner un représentant la Commune de Le Portel.

- Ayant procédé aux élections au scrutin uninominal majoritaire ;
- Considérant que le rapport de présentation a été transmis à tous les conseillers municipaux ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-1411-1 à L1411-19 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Voiries et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-66-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver le principe du recours à une délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes de Le Portel et d'Outreau. ;

- d'autoriser Pas-de-Calais Habitat à engager la procédure de délégation de service public conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ;

- De désigner comme représentant du Conseil Municipal **M. Olivier BARBARIN**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-66-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-67 Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : demande de subvention 2023.

2023 ;

- Vu la circulaire préfectorale sur l'application de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie, cadre de vie en date du 5 juin 2023 ;

- Vu l'avis de la commission finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué spécial,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,
au titre de 2023 :

- **d'approuver** le projet de rénovation énergétique et modernisation de la salle Georges Carpentier pour un montant de **900.000 Euros HT**, appartenant à la catégorie d'opération construction, aménagement, rénovation d'équipements sportifs.

- **de solliciter** une subvention de l'Etat au taux maximum au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023.

- **d'approuver** le plan de financement ci-annexé.

- **de s'engager** à financer le solde de l'opération non couverte par des subventions sur le budget communal 2023.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à en signer toutes les pièces à intervenir.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel

Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-67-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

**N°2023-68 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention
Communale à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] pour un immeuble sis 51 quai de la Vierge à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

| | | | |
|--------------------------------------|----------------|------|--------------------------|
| Montant des travaux | 5.668,25 Euros | H.T. | Mise en peinture |
| Montant des travaux subventionnables | 5.668,25 Euros | H.T. | façades avant et arrière |
| Aide de la Ville | 760 Euros | | |

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;
- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] pour un immeuble sis 51 quai de la Vierge à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-68-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

**N°2023-69 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention
Communale à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

| | | | |
|--------------------------------------|--------------|------|--------------------------|
| Montant des travaux | 25.060 Euros | H.T. | Isolation et enduit |
| Montant des travaux subventionnables | 25.060 Euros | H.T. | façades avant et arrière |
| Aide de la Ville | 760 Euros | | |

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;
- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-69-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

**N°2023-70 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention
Communale à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL pour un immeuble au 8 rue Brazin à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

| | | | |
|--------------------------------------|-------------|------|------------------|
| Montant des travaux | 2.800 Euros | H.T. | Ravalement de la |
| Montant des travaux subventionnables | 2.800 Euros | H.T. | façade |
| Aide de la Ville | 700 Euros | | |

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;

- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **700 Euros** à la [REDACTED]

LE PORTEL pour un immeuble au 8 rue Brazin à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-70-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

**N°2023-71 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention
Communale à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

| | | | |
|--------------------------------------|-----------------|------|---------------------|
| Montant des travaux | 11.098,58 Euros | H.T. | Pose isolation et |
| Montant des travaux subventionnables | 5.549,29 Euros | H.T. | enduit façade avant |
| Aide de la Ville | 760 Euros | | |

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;

- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] à

LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-71-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

**N°2023-72 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention
Communale à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] pour un immeuble sis 2 rue de l'Amiral Courbet (copropriété) à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

| | | | |
|--------------------------------------|----------------|------|------------------|
| Montant des travaux | 2.388,02 Euros | H.T. | Mise en peinture |
| Montant des travaux subventionnables | 2.388,02 Euros | H.T. | des façades |
| Aide de la Ville | 597,01 Euros | | |

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;
- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **597,01 Euros** à [REDACTED] pour un immeuble sis 2 rue de l'Amiral Courbet (copropriété) à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-72-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

**N°2023-73 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention
Communale à la [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à la [REDACTED] pour un immeuble au 2 rue de l'Amiral Courbet (copropriété) à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

| | | | |
|--------------------------------------|----------------|------|------------------|
| Montant des travaux | 2.388,02 Euros | H.T. | Mise en peinture |
| Montant des travaux subventionnables | 2.388,02 Euros | H.T. | des façades |
| Aide de la Ville | 597,01 Euros | | |

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;

- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **597,01 Euros** à la [REDACTED]

[REDACTED] pour un immeuble au 2 rue de l'Amiral Courbet (copropriété) à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-73-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

**N°2023-74 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention
Communale à la [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] pour un immeuble au 13 boulevard Pasteur à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

| | | | |
|--------------------------------------|-------------|------|------------------|
| Montant des travaux | 5.795 Euros | H.T. | Mise en peinture |
| Montant des travaux subventionnables | 4.135 Euros | H.T. | Façade avant |
| Aide de la Ville | 760 Euros | | |

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;
- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] pour un immeuble au 13 boulevard Pasteur à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-74-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

**N°2023-75 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention
Communale à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale [REDACTED] à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

| | | | |
|--------------------------------------|--------------|------|-------------------------|
| Montant des travaux | 10.032 Euros | H.T. | Pose d'un bardage entre |
| Montant des travaux subventionnables | 10.032 Euros | H.T. | les belles voisines |
| Aide de la Ville | 760 Euros | | et sur le pignon |

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;

- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-75-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

**N°2023-76 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention
Communale à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale [REDACTED] pour un immeuble sis 11 rue d'Outreau à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

| | | | |
|--------------------------------------|-------------|------|------------------|
| Montant des travaux | 4.015 Euros | H.T. | Mise en peinture |
| Montant des travaux subventionnables | 4.015 Euros | H.T. | des façades |
| Aide de la Ville | 760 Euros | | |

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;

- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] pour un immeuble sis 11 rue d'Oureau à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-76-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-77 **Objet** : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention
Communale à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

| | | | |
|--------------------------------------|-----------------|------|--------------|
| Montant des travaux | 15.941,75 Euros | H.T. | Bardage |
| Montant des travaux subventionnables | 7.970,87 Euros | H.T. | façade avant |
| Aide de la Ville | 760 Euros | | |

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;

- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-77-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-78 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention
Communale à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale [REDACTED] pour un immeuble sis 12 rue Monseigneur Leprêtre à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

| | | | |
|--------------------------------------|-----------------|------|-------------------|
| Montant des travaux | 10.483,41 Euros | H.T. | Pose d'un bardage |
| Montant des travaux subventionnables | 10.483,41 Euros | H.T. | façade |
| Aide de la Ville | 760 Euros | | |

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;

- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED],

[REDACTED], pour un immeuble sis 12 rue Monseigneur Leprêtre à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-78-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

**N°2023-79 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention
Communale à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale [REDACTED] à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

| | | | |
|--------------------------------------|-------------|------|-------------------|
| Montant des travaux | 9.725 Euros | H.T. | Pose d'un bardage |
| Montant des travaux subventionnables | 9.725 Euros | H.T. | façade avant |
| Aide de la Ville | 760 Euros | | |

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;

- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-79-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

**N°2023-80 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention
Communale à [REDACTED]**

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

| | | | |
|--------------------------------------|---------------|------|--------------------------|
| Montant des travaux | 1200,97 Euros | H.T. | Mise en peinture façades |
| Montant des travaux subventionnables | 715,91 Euros | H.T. | avant, pignon et arrière |
| Aide de la Ville | 178,98 Euros | | |

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 5 juin 2023 ;
- Vu l'avis de la commission des Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **178,98 Euros** à [REDACTED]

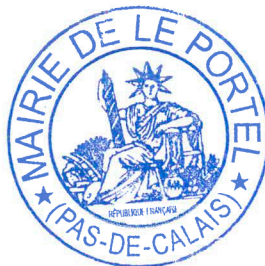
à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-80-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-81 Objet : Restauration scolaire : Fixation des tarifs 2023-2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la restauration scolaire (écoles) en prenant en compte le dispositif de la « cantine à 1 € », et pour l'année scolaire 2023/2024.

Un service de réservation et de paiement par carte bancaire depuis l'application ou le site internet « Mypérischool » est disponible.

Il convient de rappeler que le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 publié au journal officiel du 30 juin 2006 a modifié les règles de fixation du prix de la restauration pour les élèves de l'enseignement public. Dorénavant, il appartient aux Collectivités Territoriales de modifier à leur convenance les tarifs de la restauration. Toutefois, le prix payé par l'utilisateur doit être inférieur ou égal au coût de fonctionnement du service.

Le coût de fonctionnement du service correspond à l'achat de denrées ou, le cas échéant, des repas, et des charges liées à leur préparation, à leur service et au nettoyage des locaux, à l'exclusion des charges de personnel payées ou prises en charge de l'État.

Le coût de fonctionnement correspond également à l'encadrement du personnel qui accompagne les enfants durant ces temps.

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum.

Pour les collectivités mettant en place la « cantine à 1 € » à compter du 1^{er} août 2022, **le tarif social d'1 € maximum, permettant de recevoir l'aide de l'Etat de 3 €, est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1.000 €.**

Les critères pour bénéficier de ce dispositif sont les suivants :

- la **grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches**, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 € ;
- le tarif inférieur ou égal à 1 € est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1.000 € (ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants) ;
- cette **tarification sociale est fixée par une délibération**, avec une durée fixée ou illimitée.

Depuis la mise en place de la tarification sociale, plus d'une cinquantaine de familles ont pu bénéficier de la cantine à 1 €. La municipalité souhaite étendre ce dispositif à un plus large public.

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-81-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

.../...

- Vu la délibération n°2022-149 en date du 13 décembre 2022 approuvant le dispositif de la cantine à 1 € ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de fixer pour l'année scolaire 2023-2024 les tarifs de la restauration, applicables à compter du 4 septembre 2023, comme suit :

- Le prix du repas pour les enfants est fixé à **1 €** pour les familles ayant quotient familial compris entre 0 et 450,
- Le prix du repas pour les enfants est fixé à **3,50 €** pour les familles ayant quotient familial compris entre 451 et 2000,
- Le prix du repas pour les enfants est fixé à **4 €** pour les familles ayant quotient familial supérieur à 2001,
- Le prix du repas pour les commensaux est fixé à **5,80 €**.

Une majoration de 2 € sera appliquée, pour les familles inscrivant leur enfant à la restauration après 7 h 30.

Concernant les tarifs appliqués pour le périscolaire et l'extrascolaire (accueils de loisirs) le prix du repas reste fixé à 3 € 50 (ces derniers ne peuvent intégrer le dispositif de la cantine à 1 €).

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-81-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-82 Objet : Garderie scolaire : Fixation des tarifs 2023-2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la garderie scolaire (écoles) pour l'année scolaire 2023/2024.

Un service de réservation et de paiement par carte bancaire depuis l'application ou le site internet « Mypérischool » est disponible.

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 5 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de fixer pour l'année scolaire 2023-2024 le tarifs de la garderie scolaire comme suit : **0,60 € l'unité.**

Une majoration de 2 € sera appliquée, pour les familles inscrivant leur enfant à la garderie après 7 h 30.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-82-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du deux juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme BOURGAIN Christèle, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie, M. AUZOU Jean-Paul.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Mme MAUROUARD Valérie est élue secrétaire de séance.

N°2023-83 Objet : Attribution d'une bourse communale supplémentaire pour l'année scolaire 2022/2023.

Lors de ses séances des 13 décembre 2022 et 7 février 2023, le Conseil Municipal a décidé d'accorder pour l'année scolaire 2022-2023 des bourses communales à 74 étudiants pour un montant global de 14.919,04 Euros. Suite au dépôt d'un nouveau dossier de demande de bourse, il convient d'accorder une bourse communale supplémentaire pour l'année scolaire 2022-2023.

- Vu les critères d'attribution des bourses communales retenus lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 ;

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 5 juin 2023 ;

- Vu le nouveau dossier de bourse communale déposé depuis le dernier Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'accorder pour l'année scolaire 2022/2023, un nouveau dossier de bourse communale à un étudiant pour un montant global de 200,24 Euros ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer, pour le nouveau dossier, le versement au vu d'un certificat de scolarité daté de mars, avril ou mai 2023 ;

- d'autoriser les inscriptions des crédits correspondants au Budget 2023 imputation 65131.23.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 27

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre



Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20230609-2023-83-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023